



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour l'installation de coffret connecté pour le secours médical d'urgence à la commune de Saint Georges haute ville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221019-2022CON709-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022

Affichage : 20/10/2022

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Loire Forez agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur Christophe BAZILE, dûment habilité par délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11/07/2020,

ET

La commune de SAINT GEORGES HAUTE VILLE, représentée par son Maire, M MILLET Frédéric agissant aux présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2022

PREAMBULE :

Conformément à la compétence d'action sociale et afin d'améliorer l'atterrissage de nuit de l'hélicoptère des services de secours d'urgence pour garantir auprès des habitants la rapidité d'intervention adaptée à l'étendue du territoire et à ses caractéristiques, Loire Forez agglomération a décidé d'accompagner les communes membres à installer une solution connectée sur les terrains engazonnés.

C'est pourquoi, Loire Forez agglomération ayant intérêt à l'installation de ce dispositif, se propose d'y contribuer financièrement et ce conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales.

Loire Forez agglomération procédera au versement d'un fonds de concours conformément au règlement relatif à l'installation d'un coffret connecté pour le secours médical d'urgence, approuvé par la délibération du 17/09/ 2019.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : FORME DU CONCOURS

Loire Forez agglomération verse à la commune de Saint Georges Haute Ville une somme proportionnelle au coût de l'installation du boîtier connecté sur le terrain engazonné pour l'atterrissage de l'hélicoptère du service médical d'urgence, soit 50% du coût restant à charge après déduction des subventions obtenues.

Au cas présent, cet élément devra être pris en compte dans les délibérations des deux collectivités approuvant le versement du fonds de concours.

Ce fonds de concours ne peut excéder 50% de l'investissement total (boîtier connecté et installation) sans pouvoir excéder le plafond de 1 375 € HT.

ARTICLE 2 : CONDITION DU CONCOURS

La présente convention est passée pour la durée nécessaire au processus de versement du fonds de concours par Loire Forez.

Le bon de commande du boîtier connecté faisant figurer le montant éligible au versement du fonds de concours est joint en annexe de la présente convention.

Le versement du fonds de concours se fera après réception par les services de Loire Forez agglomération de la facture acquittée.

ARTICLE 3 : Acceptation du versement

La commune de Saint Georges Haute Ville prend acte de cette offre et des conditions qui l'affectent.

ARTICLE 4 : MODALITES D'ACQUISITION ET INSTALLATION DU BOITIER CONNECTE

La commune de Saint Georges Haute Ville se chargera de commander son boîtier connecté.

La Commune s'assure auprès de l'entreprise qu'elle retient de la compatibilité avec le coffret électrique existant et des conditions d'atterrissage de l'hélicoptère des services de secours. Elle s'engage à mettre les moyens nécessaires pour l'installation de la solution connectée.

L'éclairage du terrain engazonné est à la charge de la commune et n'est pas intégré dans le montant de l'investissement pour l'octroi du fonds de concours.

ARTICLE 7 : CONTENTIEUX

Tout litige survenant en matière d'exécution du versement du fonds de concours sera soumis au Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Saint Georges Haute Ville, le 30 septembre 2022

Pour Loire Forez agglomération,
Le Président,

M. Christophe BAZILE

Pour la Commune,
Le Maire,




**ANNEXE à la convention
relative à l'installation de coffret connecté
pour le secours médical d'urgence**

Préciser l'adresse exacte d'implantation du boîtier connecté (lieu-dit, voirie, direction)
- Adresse :

16 rue du stade

.....

.....

- Terrain engazonné équipé d'éclairage : OUI x NON

- Compatibilité avec le coffret électrique existant : OUI x NON

BON DE COMMANDE BOITIER CONNECTE

Commune de : SAINT GEORGES HAUTE VILLE

Coffret connecté référence : COFFRET . E . BOO

Coût total du coffret connecté (pose comprise) : 3900 €

Subvention obtenue (enveloppe solidarité du département...) : 2543 €

Fonds de concours attribué par Loire Forez agglomération : $1354/2 = 678.50$

Contact : indiquer le nom et les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter si besoin

Sophie COMBREAS-GOUTEY 04 77 76 03 67